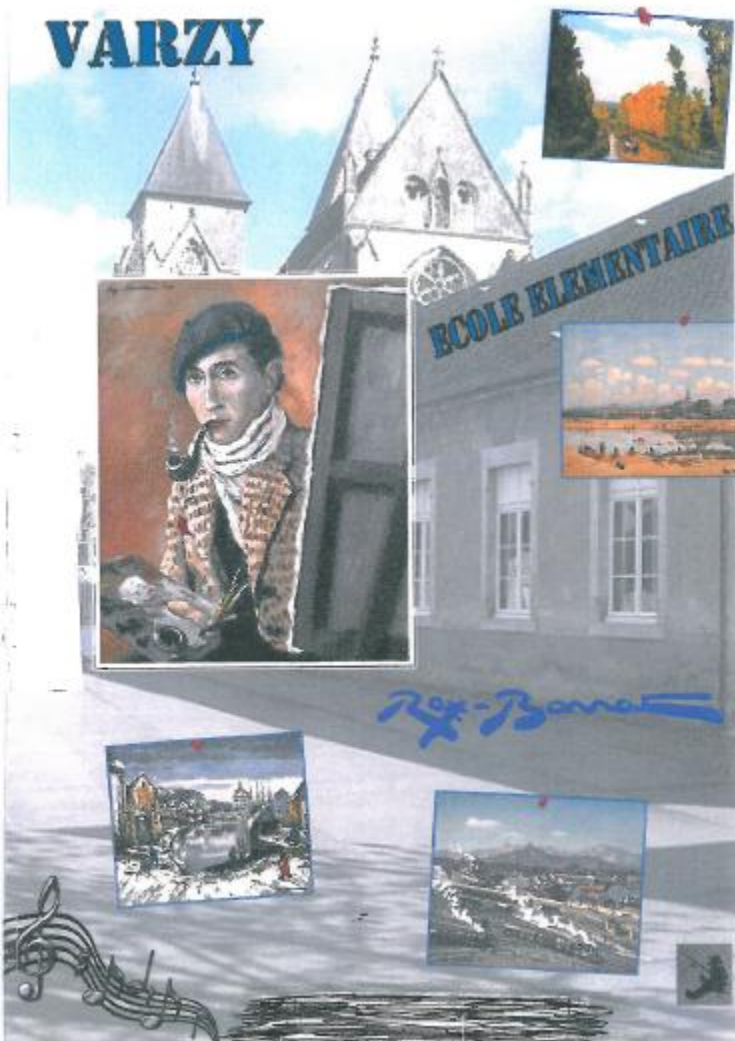


La réforme des rythmes scolaires : favoriser l'apprentissage et la réussite scolaire des élèves



Le projet éducatif sur le territoire de VARZY

- Les objectifs du projet
- Les avantages et les contraintes
- Les horaires de la semaine de 4,5 jours.

Objectifs du projet

- ➔ Respecter le rythme de vie des élèves.
- ➔ Favoriser la réussite scolaire des élèves par un meilleur équilibre hebdomadaire afin d'améliorer la continuité des apprentissages.
- ➔ Proposer des activités complémentaires aux apprentissages scolaires.
- ➔ Valoriser la confiance en soi de l'élève par le biais des activités.
- ➔ Développer les aptitudes au respect d'autrui et au travail en groupe.
- ➔ Favoriser son développement et son rapport à la culture.
- ➔ Garantir l'accès gratuit pour tous aux activités culturelles sportives et créatives.

Avantages et contraintes

Les avantages

- L'engagement de la commune de Varzy dans les activités périscolaires est fort, ancien et continu. Les enseignements de cet engagement nous incitent à mettre en place des activités d'une durée d'1h30, 2 fois par semaine.
- La commune de Varzy bénéficie de locaux, propices aux activités. La proximité géographique entre ces locaux et l'école primaire est un avantage permettant un démarrage rapide des activités, avec des déplacements sécurisés.
- Le fait que la majorité des activités se déroule en dehors des salles de classes, permet aux élèves de sortir du cadre scolaire. Certains intervenants ont leur propre salle d'activités.
- Le partenariat avec le tissu associatif local :
 - ASV Tennis de table
 - Association « Jardinons ensemble »
 - Centre Socio Culturel du canton de Varzy
- les artistes locaux : - Chloé Dufrien, ...
- Associations départementales :
 - ADESS 58
 - Comité départemental de Hand-Ball
- La mise en place d'un contrat d'avenir: Le but de ce contrat sera d'organiser la prise en charge et la coordination des activités périscolaires, en lien étroit avec l'Ecole.

Les contraintes

- L'étendue du secteur scolaire et hors scolaire : Notre territoire s'étend sur un périmètre de 20 km autour de Varzy. 60% des élèves scolarisés fréquentent le restaurant scolaire.
- Les circuits de ramassage scolaire de l'école primaire et ceux du collège « Le Mont Châtelet » sont identiques, avec le soir l'obligation de prévoir un accueil périscolaire gratuit de 15h30 à 16h30 le lundi et le jeudi.
- Des enfants hors secteur scolaire, scolarisés en maternelle ou élémentaire à Varzy, restent en accueil périscolaire ou en garderie après 16h30, au vu des contraintes professionnelles de leurs parents.
- Trouver des intervenants compétents et disponibles, en nombre suffisant, ce qui, en milieu rural, n'est pas toujours aisé.
- Prévoir des frais de déplacement relativement importants dans le budget prévisionnel pour s'assurer la collaboration de personnels qualifiés dans des domaines diversifiés.

Horaires d'une semaine type

EMPLOI du TEMPS



LUNDI

ACCUEIL

Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie	APC
9h - 12h	12h-13h30	13h30 - 15h30	15h30	ou accueil périscolaire 15h30-16h30

MARDI

ACCUEIL

Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie	TAP
8h30 - 12h	12h-13h30	13h30 - 15h	15h	15h-16h30

MERCREDI

ACCUEIL

Enseignement
8h30 - 12h

JEUDI

ACCUEIL

Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie	APC
8h30 - 12h	12h-13h30	13h30 - 15h30	15h30	ou accueil périscolaire 15h30-16h30

VENDREDI

ACCUEIL

Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie	TAP
8h30 - 12h	12h-13h30	13h30 - 15h	15h	15h-16h30

APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

Organisation des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP)

- Organisation générale des TAP et APC
 - Lieux des TAP
 - Organisation des TAP au cycle II
 - Organisation des TAP au cycle III
- Organisation de l'Accueil Péri-scolaire et de la garderie péri-scolaire

Organisation des TAP et APC

- Les activités périscolaires se déroulent les mardis et vendredis de 15h à 16h30. Ces activités sont gratuites et non obligatoires.
 - Les inscriptions se feront **trois fois par an** :
 - En août pour le 1^{er} trimestre (période du 3 Septembre au 20 Décembre 2013)
 - Début décembre pour le 2^e trimestre (période du 6 janvier au 19 avril 2014)
 - Début avril pour le 3^e trimestre (période du 5 mai au 5 juillet 2014)

Un élève non inscrit en TAP devra quitter l'école à 15h.

L'élève ne pourra pas changer d'activités en cours de trimestre.

L'élève doit obligatoirement être assuré pour participer aux activités extrascolaires (TAP, accueil périscolaire et garderie).

Les élèves seront pris en charge dans la cour de l'école élémentaire à 15h par l'intervenant de l'activité choisie et seront de retour dans cette même cour pour 16h30.

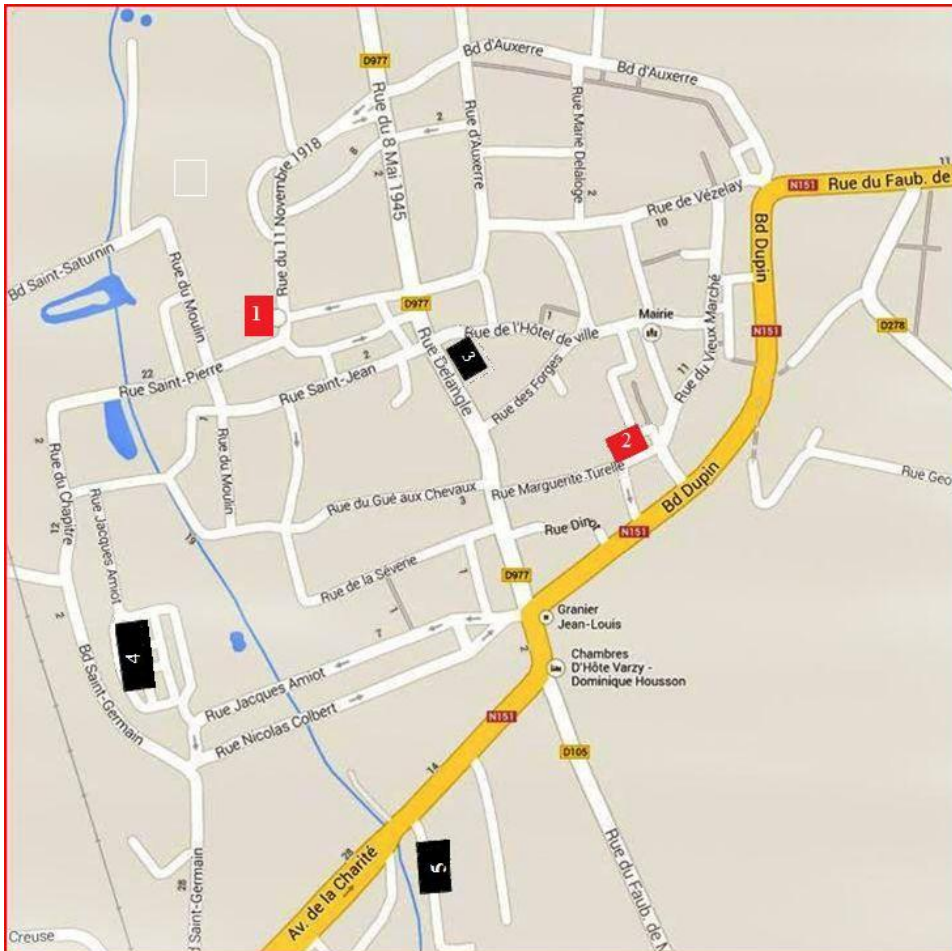
Ainsi, ils seront remis à leurs parents. Quant à ceux qui ne pourront être pris en charge à la sortie, ils seront redirigés vers les transports scolaires ou vers la garderie périscolaire.

- Les activités pédagogiques complémentaires (APC) se dérouleront de 15h30 à 16h30 le lundi ou le jeudi. Elles seront organisées et encadrées par les enseignants. Elles concerneront de petits groupes d'enfants de la GS au CM2.

Pour les élèves ne participant pas aux APC, ils seront remis à leurs parents ou aux personnes habilitées à les prendre en charge à la sortie des classes. Pour ceux qui ne pourront pas être pris en charge, un accueil périscolaire gratuit sera mis en place jusqu'à 16h30.



Lieux des TAP



Voici une carte du centre de Varzy où se déroulent toutes les Activités périscolaires:

- 1** : Ecole élémentaire
- 2** : Ecole maternelle
- 3** : Salle des fêtes
- 4** : Salles d'activités du Château et jardin pédagogique
- 5** : Salle polyvalente

Le point départ pour se rendre aux lieux des activités est l'école élémentaire.

L'accès aux différentes salles se fait à pied avec les intervenants (5 à 15 mn).

Les Locaux mis à disposition et les activités proposées aux enfant :

- **Ecole élémentaire** : Le mardi, l'activité informatique se déroule dans une des classes de l'école ainsi que l'atelier pâte à sel le vendredi.
- **Ecole maternelle** : Le mardi, l'activité cuisine se déroule dans une des classes de l'école maternelle.
- **Salle des fêtes** : L'activité danse se déroule dans cette salle. Elle se trouve à 5mn à pied de l'école élémentaire.
- **Salles d'activités du Château et jardin pédagogique** : Ces salles, spacieuses, accueillent les activités arts plastiques et atelier éco-construction. (Ces deux salles sont équipées de points d'eau.) Dans le parc du château se trouve le jardin pédagogique. Le château se trouve à 5 mn à pied de l'école élémentaire.
- **Salle polyvalente** : Cette salle est équipée de tous les équipements nécessaires à la pratique des sports collectifs d'intérieur. Elle a donc été choisie pour accueillir les activités Tennis de table et Hand-ball. Elle se trouve à 15 mn à pied de l'école.

L'accessibilité de ces salles a été aménagée en fonction des horaires des activités périscolaires.

Les espaces annexes à solliciter en 2014 :

- **Stade de football** : Des activités sportives de plein air pourraient être mises en place sur ce stade à partir du printemps 2014. Il se trouve à 15 mn de l'école.
- **Bibliothèque municipale** : Elle peut accueillir une vingtaine d'élèves. Elle se trouve à 5 mn de l'école, aux abords du château.
- **Le Musée « Auguste Grasset »** : Des animations organisées en collaboration avec la Conservation des Musées pourront avoir lieu au 3^e trimestre.

Les intervenants

Le projet éducatif territorial s'appuie sur les personnels d'animation et mobilise le mouvement associatif (associations complémentaires de l'enseignement public, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, mouvement sportif local, institutions culturelles, associations locales, etc.). Il peut également mobiliser les bénévoles et les associations de parents.

Associations locales :

ASV Tennis de table : cette association par le biais de Romain Guenot et Jean Marc Babion prend en charge l'activité tennis de table.
« Jardinons ensemble » : cette association par le biais de Yves Guerder prend en charge l'activité jardinage écologique.

ADESS 58 :

éco construction : M^{me} Commergnac
Nathalie
pâte à sel : M^{me} Gauthier-Husson Dominique
Danse : M^{me} Faure Séverine

autres :

Hand-Ball , animé par Rataya Vilaiphanh qui est conseiller fédéral de hand-ball.

L'artiste locale, Chloé Dufrien prend en charge l'activité arts plastiques.

Les professeurs :

M^{me} Ponnelle, enseignante de GS et CP prend en charge dans sa classe l'activité cuisine.

M^{me} Genty , directrice de l'école élémentaire et enseignante des CM2, prend en charge dans sa classe l'activité informatique.

En tant qu'Ecole Numérique Rurale, tout le matériel informatique requis pour cette activité est mis à disposition des élèves.

TAP cycle II : GS-CP-CE1

Jour	Activités	Intervenants	Lieu	Nombre d'élèves (1 ^{er} tr.)
Mardi de 15h à 16h30	Cuisine	Mme Ponnelle	Ecole maternelle	15
	Danse (+GRS)	Intervenant ADESS 58	Salle des fêtes	15
	Arts Plastiques	Chloé Dufrien	Salle du Château	9
Vendredi de 15h à 16h30	Jardinage - Ecologie	Association « Jardinons ensemble » Yves Guerder	Jardin et salle du château	15
	Tennis de table	Romain Guenot- Jean Marc Babion	Salle polyvalente	3
	Ecobricole: atelier éco construction	Intervenant ADESS 58	Salle du Château	11
	Atelier pâte à sel	Intervenant ADESS 58	Ecole élémentaire	8

TAP cycle III: CE2-CM1-CM2

Jour	Activités	Intervenants	Lieu	Nombre d'élèves
Mardi de 15h à 16h30	Jardinage- Ecologie	Association « Jardinons ensemble » Yves Guerder	Jardin et salle du château	13
	Hand-ball	Rataya Vilaiphanh (conseiller fédéral hand-ball)	Salle polyvalente	15
	Ecobricole: atelier éco construction	Intervenant ADESS 58 : Nathalie Commergnac	Salle du Château	14
	Informatique: Le journal de l'école	Chantal Genty	Ecole élémentaire	15
Vendredi de 15h à 16h30	Danse (+GRS)	Intervenant ADESS 58 : Séverine Faure	Salle des fêtes	18
	Arts plastiques	Artiste : Chloé Dufrien	Salle du Château	14
	Tennis de table	Romain Guenot - Jean Marc Babion Educateurs sportifs	Salle polyvalente	23

Accueil Péri-scolaire

Classes de	M Le Roux Ps-Ms-Tps	Mme Ponnelle Grande section de maternelle	Mme Simon CP – CE1	Mme Hivergneaux CE1 – CE2	Mme Robail CE2 - CM1	Mme Genty CM2
Nombre d'élèves le lundi de 15h à 16h30	9	12	11	7	14	16
Nombre d'élèves le Jeudi de 15h à 16h30	9	11	11	8	14	14
Surveillance effectuée par: (devoirs - jeux...)	Mme Oppin – Melle Guillaume		Mme Hitier – Mme Vallet			Melle Da Silva

L'accueil péri-scolaire est gratuit et dure de 15h30 à 16h30.

Il a été mis en place pour les élèves qui ne peuvent être pris en charge à la sortie des classes le lundi et jeudi à 15h30, et qui ne participent pas aux APC, encadrées par les enseignants.

Il est assuré par le personnel communal dans les locaux de l'école maternelle et élémentaire.

Les ressources humaines

Coordinatrice : M^{me} GENTY , Directrice de l'école élémentaire.

Contrat d'avenir : M^{elle} Eloïse DA SILVA, assure en collaboration avec M^{me} GENTY, la coordination et la mise en place des activités périscolaires. En cas d'absence d'un animateur, elle prend en charge le groupe, en animant un atelier de jeux de société.

Personnel communal :

M^{elle} Pauline GUILLAUME, ATSEM, assure des activités d'éveil, des jeux collectifs et des activités manuelles pour les élèves de PS et MS, du lundi au vendredi.

M^{me} Pierrette VALLET : Assure la garderie périscolaire tous les matins et l'accueil périscolaire le lundi et le jeudi de 15 à 16h30.

M^{me} Maryline HITIER : : Assure l'accueil périscolaire le lundi et le jeudi de 15 à 16h30 et la garderie périscolaire de 16h30 à 18h.

M^{me} Catherine OPPIN : Assure la restauration scolaire de la maternelle et la garderie périscolaire l'après-midi de 15h à 16h30.

La garderie périscolaire

Après 16h30, la garderie périscolaire prend le relai jusqu'à 18h dans les locaux de l'école élémentaire. Cette garderie fonctionne également le matin aux horaires suivants:

	Matin	Soir
Lundi	7h - 8h50	16h30 – 18h
Mardi et jeudi	7h - 8h20	16h30 – 18h
Mercredi et vendredi	7h – 8h20	Pas de garderie

Tarifs : Matin ou soir occasionnel : 2 €

Tous les matins ou tous les soirs : 6 €

Matin et soir toute la semaine : 10 €

Le financement de la réforme

Budget prévisionnel 2013-2014 *

<u>Dépenses</u>	<u>Produits</u>
<ul style="list-style-type: none">• Coût des activités par semaine: 430€ Par an: $430 \times 36 = 15\,480$ €• Indemnité coordination : 847 €• Part communale du contrat avenir : 1 863 €• Subvention frais fonctionnement : 500 €	<ul style="list-style-type: none">• Fonds d'amorçage: $4\,080 \times 3 = 12\,240$ €• Participation communale : 6 450 €
18 690 €	18 690 €

Le coût annuel par élève est donc de 138€

* hors frais de chauffage des salles du château et de la salle des fêtes.

Les taux de participation aux TAP

Cycle II : GS - CP - CE1

45 élèves sont inscrits en cycle II : 39 enfants participent aux activités le mardi et 37 le vendredi.

Cependant, 5 enfants ne participent ni le mardi, ni le vendredi.

➔ 89% des élèves de cycle II participent au moins à une activité périscolaire dans la semaine.

Cycle III : CE2 - CM1 - CM2

64 élèves sont inscrits dans ce cycle. Sur ces 64, 57 élèves participent aux activités le mardi et 55 le vendredi.

Cependant 3 enfants ne participent ni le mardi, ni le vendredi.

➔ 95.3% des élèves de cycle III participent au moins à une activité périscolaire dans la semaine.

Sur les **109 élèves concernés** (chiffres - nov 2013) par les TAP :

101 y participent soit un **taux de participation de 92.5%**